

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2016

---

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 585

présenté par  
M. Tian, M. Hetzel, M. Tardy et M. Aboud

-----

### ARTICLE 21

I. – Supprimer l’alinéa 22.

II. – En conséquence, à l’alinéa 31, supprimer les mots :

« et au compte personnel de prévention de la pénibilité ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de sortir le compte personnel de prévention de la pénibilité du compte personnel d’activité, dans l’attente de l’élaboration des référentiels de branche.